

Historique du Concours proposé aux écoles par le Comité Départemental de Fleurissement.

En résumé , au sein du Comité Départemental de Fleurissement:

En 1982 : catégorie « Ecoles »

En 1990 : volet spécifique « Concours de Fleurissement des Etablissements Scolaires »

En 2011 : nouvel intitulé « Graines de l'Ain »

AVANT

Depuis 1975 existait et existe encore le concours OCCE/DDEN « Ecoles Fleuries », concours placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale , seul reconnu sur le territoire national.

L'OCCE est l'organisme loi de 1901, créé en 1928, reconnu d'utilité publique en 1968, qui permet aux écoliers des établissements publics la gestion d'une caisse-coopérative, (sous la tutelle de leur enseignant), pour la réalisation de projets pédagogiques.

Les DDEN sont des personnes, désignées par les inspecteurs d'académies pour visiter les établissements scolaires et vérifier que l'accueil des enfants est conforme aux règles de confort et de sécurité.

Ces deux organismes accrédités par l'Education Nationale lancent donc le concours « Ecoles Fleuries » en 1975.

Remontons le temps dans le département.

En 1966, Mr SANTHONNAX, directeur d'école et secrétaire de mairie, lance le fleurissement communal à ST JEAN/REYSSOUZE. Il y implique déjà ses élèves en leur faisant semer et entretenir les fleurs dans le jardin de l'école avant qu'elles ne soient transplantées dans le village. Il collabore dès 1967 avec le Comité Départemental de Fleurissement.

ST JEAN connaît un grand succès départemental et national (1^{er} prix national en 1968, 3 fleurs pendant 4 ans, 4 fleurs ensuite pendant 4 ans encore).

En 1969, il est promu « Officier des Palmes Académiques ».

En 1976, Mr SANTHONNAX prend sa retraite. Il vient à Bourg.

Il poursuit son implication au sein du Comité Départemental dont il devient Vice-président à partir de 1978.

C'est en 1980 , que, membre élu de l'OCCE de l'Ain, également DDEN, il promeut le concours « Ecoles Fleuries » auprès des écoles coopératives de l'Ain, ce concours qui existe depuis 5 ans au niveau national. Chaque année une demi-douzaine d'écoles adressent leur dossier relatant leurs études et travaux de jardinage. Le ou les plus beaux sont adressés à Paris et si l'un est retenu, l'école ira à la Sorbonne, en janvier de l'année scolaire suivante, y chercher son diplôme.

Pas de cérémonie départementale donc. Mais seulement à ce niveau, un déplacement des représentants départementaux OCCE et DDEN, fin juin avant les vacances, à l'école dont l'album a été classé 1^{er} prix du département, pour la remise d'un cadeau et un petit vin d'honneur.

PHASE INTERMEDIAIRE :

CATEGORIE « ECOLES »AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT

En 1982, Mr SANTHONNAX est élu Président des DDEN de l'Ain.

C'est aussi à cette date-là qu'il a l'idée d'élargir l'accès au concours de fleurissement des écoles par les écoliers à toutes les écoles (publiques et privées du département). Ce n'est pas possible au sein de l'OCCE et des DDEN dont le concours n'est ouvert qu'aux écoles publiques et parmi elles, seulement à celles qui ont une coopérative scolaire.

Il va donc concrétiser son idée au sein du Comité Départemental de Fleurissement. Il crée donc, cette année 1982, une catégorie « Ecoles »dans le palmarès du Comité Départemental, à l'attention de

toutes les écoles de l'Ain, publiques et privées. Chaque année il y a une dizaine d'écoles qui sont ainsi récompensées en même temps (à la même cérémonie) que les communes et les particuliers.

En 1987, je suis demandée pour le poste de « mise à disposition » du siège départemental de l'OCCE de l'Ain. J'accepte, et parmi de nombreuses, lourdes et très diverses tâches, j'ai celle de gérer le concours « Ecoles Fleuries ». Nous passons, pendant mon séjour de 6 ans à l'OCCE, de la demi-douzaine à 2 douzaines d'écoles participantes.

Mr SANTHONNAX est très content, mais il voit encore plus grand. Il fixe toujours son grand projet de grand concours.

En juin 1990 il reçoit la cravate de Commandeur des Palmes Académiques.

NAISSANCE DU

« CONCOURS DE FLEURISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES » AVEC TROIS CATEGORIES : Maternelles » ; « Primaires » et « Secondaires ou Spécialisés

En 1990/91,

-8 ans donc après le lancement de la catégorie « Ecoles » du Comité,

-10 ans après le lancement « Ecoles Fleuries » de l'OCCE dans l'Ain-

Il y a 5 ou 6 écoles fleuries OCCE/DDEN d'un côté, et une petite dizaine écoles Comité de Fleurissement de l'autre.

Ce total d'inscriptions ne satisfait toujours pas Mr SANTHONNAX.

Il a son idée. Il me propose de l'accompagner dans une grande campagne départementale pour rencontrer les élus et les comités locaux de fleurissement et les encourager à faire fleurir leurs écoles par les écoliers.

La campagne a lieu, rencontres en soirée dans les communes, épuisante pour moi qui enchaîne ainsi sur mes journées de travail déjà très chargées. Le concours des écoles - volet désormais particulier - au sein du Comité Départemental, s'affirme, très accessible..

La récolte est bonne. Nous avons inscrit 79 écoles.

Cette campagne a coûté 6727 F, dont 5000 pris en charge par le Conseil Général de l'Ain et 1727 pris en charge par l'OCCE et les DDEN. Soit $\frac{3}{4}$ pour le 1^{er} et $\frac{1}{4}$ pour les seconds.

Mr SANTHONNAX parallèlement, sollicite et obtient très aisément au vu de tous ses engagements et ses distinctions, l'agrément de Mr l'Inspecteur d'Académie de l'Ain .

Ceci pour pouvoir visiter et photographier les écoles.

Les écoles qui déclarent « forfait » sont nombreuses cette 1^{ère} année. Seulement 30 écoles sont classées sur les 79 inscrites.

Au printemps 1991, à l'Assemblée Générale des DDEN, à laquelle l'OCCE était toujours invité, j'avais proposé à Mr SANTHONNAX, en présence de Mr GUY, Inspecteur d'Académie Adjoint, (alors que le « Concours Ecoles Fleuries » de l'OCCE n'avaient pas de cérémonie départementale et que les écoles du Comité n'avaient pas la leur particulièrement), j'avais donc proposé de faire une cérémonie consacrée uniquement aux écoles, cérémonie qui regrouperait celles des 2 concours. Ce fut accepté par Monsieur MAINAUD, Pt du Comité Départemental et en mars 1992 eut lieu la 1^{ère} cérémonie départementale de remise des prix aux écoles dont les écoliers fleurissaient, cérémonie accueillie à BOURG EN BRESSE, au COSEC Favier, en présence de Mr BOYON, Député, Pt du Conseil Général, de Mme WITTMAN, Maire-Adjoint de BOURG, Chargée des Affaires Scolaires, représentant Mr MORIN Maire et ... de Mr CHAVEROT Président de l'Association Nationale Interprofessionnelle pour le Fleurissement de la France, Vice-président du Jury National des Villes et Villages Fleuris

En 1991/92, le concours réunit un palmarès de 62 écoles. La cérémonie a eu lieu à BEYNOST, en mars 1993.

En 1992/93, Mr SANTHONNAX, sur un revers de santé, me demanda de venir l'aider au sein du Comité de Fleurissement pour gérer le concours des écoles et en fait il me remit intégralement le concours du Comité dans les mains.

Je quittais l'OCCE pour reprendre une classe, en août 1993, à 46 ans, avec une charge supplémentaire, celle de faire vivre le concours des écoles du comité départemental de fleurissement ; lequel je décidai d'appeler « concours de fleurissement des établissements

scolaires » pour ne pas plagier le concours « Ecoles Fleuries » OCCE/DDEN, renouvelant chaque année l'information et la sollicitation auprès de Mr l'Inspecteur d'Académie de l'Ain pour avoir accès aux écoles avec notre concours.

Agrément qui est concrétisé chaque année par la venue d'un Inspecteur de l'Education Nationale pour représenter Mr l'Inspecteur d'Académie, à notre cérémonie. Ce fut Mr GUY, Mme FERRANT, Mr DUPRE, Mme ROTA, Mr DEMEULMESTER, Mr SEGUY et Mr DUCOUSSET dernièrement.

Entre temps Mr VALENTIN succéda, en 1995, à Mr MAINAUD. La cérémonie des écoles, cérémonie commune que j'organisais, dura jusqu'en 1997. Les exigences que voulait nous imposer l'OCCE quant au déroulement de la cérémonie ne correspondaient plus à notre conception de celle-ci.

Dès lors la cérémonie ne concerna plus que les écoles du Comité.

Nous avons déjà une nouvelle demande, celle de l'Ordre de Romarin, distinction qui vint s'ajouter, dès 1996, à notre programme de la cérémonie laquelle fut organisée, cette année-là à PERONNAS. Cérémonie de Romarin qui ne s'est jamais interrompue.

Depuis le concours a évolué. Il s'est élargi au fleurissement de printemps sur la proposition de Mme FROMONT. Il s'est ouvert ensuite aux potagers des écoliers.

Il fut proposé aux Centre de Loisirs et aux Crèches sur proposition de Mr VALENTIN, tout en continuant à porter un titre qui ne lui correspondait plus « Concours de Fleurissement des Etablissements Scolaires » ceci pour rester bien identifiable dans les écoles.

C'est pourquoi je viens de proposer qu'il soit rebaptisé désormais « **Graines de l'Ain** ».

« Graines » parce que ce terme concerne les fleurs, mais aussi les potagères,

Il évoque la jeunesse, le devenir, sans désigner obligatoirement des écoliers, puisque le concours est ouvert au pré, au péri et au post-scolaire.

« l'Ain » parce que c'est notre département, que ce terme évite de restreindre l'activité de fleurissement-jardinage aux seuls espaces scolaires puisque les enfants fleurissent aussi partiellement leur village, et puis pour l'homonymie avec la jolie fleur de lin, bleue, dont la fibre et les graines sont si précieuses.

A ce jour, (concours 2011) nous avons 97 inscriptions, depuis l'extrême Nord-Est jusqu'à l'extrême Sud-Ouest du département, et idem sur l'autre diagonale).